



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les Abymes, le lundi 09 février 2026

Le Recteur de région académique,
Recteur de l'académie de Guadeloupe,
Chancelier des Universités,
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale.

- **Vu** les décrets n°2015-884 et n°2015-885 du 20 Juillet 2015.
- **Vu** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** l'arrêté du 26 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** l'arrêté académique du 16 décembre 2025 relatif à la composition du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) au titre de l'année 2026.
- **Vu** l'avenant à l'arrêté du 16 décembre 2025 relatif à la composition du jury du CAFFA
- **Vu** la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** le procès-verbal de délibération en date du 29 janvier 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des candidats admissibles à l'examen du CAFFA au titre de la session 2026 est arrêtée par ordre alphabétique comme suit : (voir annexe – pages 2)

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur et par Délégation
Le Secrétaire Général de la Région Académique

Dominique BERGOPSOM



ANNEXE - CAFFA SESSION 2026

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRENOM
CLARION		Cynthia
DIOMAR		Valérie
FOUQUERAY		Charlotte
GAQUER		Eulalie
LOUIS		Marie - Alixe
MIRAMAND		Aline
RENNELA		Solise
VOUKAMBA		Sidonie

Pour le Recteur et par Délégation
Le Secrétaire Général de la Région Académique

Dominique BERGOPSOM

